DEMANDE DE CONGÉ NON PAYÉ

SECTION A – EMPLOYÉ

Nom :	Division/Emplacement :
	N° d'employé :
Poste :	Dates : Du : Au :

En présentant une demande de congé non payé, je reconnais et comprends que :

- je n'accumulerai pas de service et je ne serai assujetti à aucune des dispositions du POLRH;
- je reprendrai le poste que j'occupais avant mon départ en congé ou un poste semblable et toucherai le taux de rémunération en vigueur au moment de l'expiration du congé, à moins que toutes les parties concernées aient accepté un autre arrangement;
- si je ne fournis pas d'avis et/ou ne me présente pas au travail au moment de l'expiration du congé non payé, on considérera que j'ai quitté volontairement mon emploi.

Je choisis de fournir les motifs de ma demande de congé non payé (facultatif) :

_____ _____

Signature de l'employé Date

SECTION B – EMPLOYÉ
ASSURANCES COLLECTIVES ET RÉGIME DE RETRAITE (pour un congé de plus de deux semaines)

Assurances collectives[1][2]	Continuer ☐	Annuler ☐	Sans objet ☐
Régime de retraite[2]	Continuer ☐	Annuler ☐	Sans objet ☐

[1] L'employé résidant au Québec peut annuler la couverture de ses assurances collectives. Il devra maintenir sa couverture d'assurance de soins de santé, sauf s'il fournit la preuve d'une autre couverture comme l'exige la Régie de l'assurance maladie du Québec.

[2] L'employé peut conserver sa couverture d'assurances collectives et continuer de participer au régime de retraite à condition de payer sa part des contributions et des cotisations et celles de l'employeur.

AUTRES RETENUES SALARIALES

Obligations d'épargne du Canada[1]	Continuer ☐	Suspendre ☐	Sans objet ☐
Versements aux SSPFFC[2]	Continuer ☐		Sans objet ☐
Autre – Stationnement[3]	Continuer ☐		Sans objet ☐
Autre – Transport public[4]	Continuer ☐	Suspendre ☐	Sans objet ☐
Autre – Assurance maladie provinciale[5]	Continuer ☐		Sans objet ☐

[1] Les versements peuvent être suspendus pendant la période de congé non payé.

[2] L'employé doit prendre d'autres arrangements avec le bureau local de la comptabilité.

[3] Les versements doivent continuer sauf si d'autres arrangements ont été convenus.

[4] Les laissez-passer de transport public payés par le biais de l'employeur (p. ex. ECOPASS) peuvent être suspendus pendant la période de congé non payé. L'employé est responsable de continuer à verser la retenue lorsqu'il est en congé non payé ou de remettre le laissez-passer au bureau des RH pour son annulation.

[5] Les employés résidant en Colombie-Britannique doivent verser toutes les contributions directement à l'administration provinciale.

Je reconnais et comprends que je suis responsable du paiement des assurances collectives et/ou des cotisations au régime de retraite ainsi que de toutes les autres retenues salariales.

_____ _____

Signature de l'employé Date

SECTION C – GESTIONNAIRE

☐ L'employé a utilisé tous ses congés annuels acquis.

☐ Cette demande est approuvée ☐ Cette demande est refusée pour les motifs suivants :

_____ _____

Signature du gestionnaire Date